

# Chambre des Représentants.

SESSION DE 1855 — 1856.

## COMMISSION DES PÉTITIONS.

FEUILLETON N° 6.

### PROMPTS RAPPORTS

*pour la séance du vendredi 25 janvier 1856.*

M. VANDER DONCKT, *rapporteur.*

Numéros du Feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.	
1.	10031. 10034. 10086.	Par pétition datée du canton d'Eeckeren, le 20 décembre 1855, Le sieur Mertens, membre du conseil provincial d'Anvers, demande l'endigement d'un schorre situé à l'extrême frontière du canton d'Eeckeren, vis-à-vis de Santvliet. Même demande d'habitants de Cappellen, Stabroeck, Lillo, Santvliet et Beirendrecht. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.
2.	9924.	Par pétition datée de Barvaux, le 4 décembre 1855, Les membres du conseil de fabrique de l'église de Barvaux-sur-Ourthe prient la Chambre d'annuler l'arrêté de la députation permanente du conseil provincial, qui a refusé à ce collège l'autorisation d'accepter les dispositions testamentaires de la dame Lapaille. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de la Justice, avec demande d'explications.

3. 10067. Par pétition datée de Barvaux, le 5 janvier 1856,  
Des habitants de Barvaux exposent les faits qui se rattachent au legs de la dame Lapaille, que le conseil de fabrique de l'église de Barvaux n'a pas été admis à accepter. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de la Justice, avec demande d'explications.
4. 10013. Par pétition datée de St-Josse-ten-Noode, le 28 décembre 1855,  
Le sieur Bertrand-Stevens demande une loi qui, au moyen d'un reçu obligatoire pour l'administration des postes et d'une pénalité sévère, garantisse aux citoyens l'inviolabilité de leurs lettres, ou bien une loi qui abolisse le monopole de la poste aux lettres. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.
5. 10043. Par pétition datée de Tourinnes-St-Lambert, le 23 décembre 1855,  
9494. Le sieur Falque, maréchal-ferrant, demande qu'on lui permette de continuer l'exercice de la médecine vétérinaire.  
9712. —  
9762. —  
9769. —  
Même demande des sieurs Duthois, Van Santfort, Vandermarliere et Van Meenen. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur, avec demande d'explications.
6. 9531. Par pétition datée de Moll, le 23 mars 1855,  
9543. Plusieurs cultivateurs et habitants de Moll demandent  
9567. que le sieur Claes soit autorisé à continuer sa profession d'artiste vétérinaire.  
Même demande de cultivateurs et d'habitants de Meerhout, Rethy, Desschel, Baelen, et de cultivateurs d'Arendonck, qui prient, en outre, la Chambre de reviser la loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur, avec demande d'explications.
7. 9544. Par pétition datée de Leysele, le 24 mars 1855,  
Des habitants de Leysele demandent que le sieur Warlop soit admis à continuer sa profession d'artiste vétérinaire. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur, avec demande d'explications.
8. 9711. Par pétition datée de Sempst, le 26 avril 1855,  
Des propriétaires et cultivateurs à Sempst demandent que le sieur Van Santfort, artiste vétérinaire non diplômé, soit admis à continuer l'exercice de sa profession. — Même demande de propriétaires et cultivateurs à

Perck, Élewyf, Campenhout, Bergh, Melsbroeck, Steyn-  
ockerzeel, Peuthy, Machelen, Dieghem, Haeren, Éver,  
Weerde, Eppenheim, Sempst. — Concl. — Renvoi à  
M. le Ministre de l'Intérieur, avec demande d'explications.

9. 9792. Par pétition sans date,  
Un grand nombre de propriétaires, cultivateurs et  
marchands de bétail, à Wervicq, Comines, Gheluwe,  
Houthem, Zandvoorde, et Gheluveld demandent que le  
sieur Duthois, vétérinaire non diplômé, soit admis à  
continuer l'exercice de sa profession. — Concl. — Renvoi  
à M. le Ministre de l'Intérieur, avec demande d'expli-  
cations.
10. 9882. Par pétition datée de Zarren, le 22 novembre 1855,  
Des cultivateurs à Zarren demandent que le sieur  
Pierre Winne, vétérinaire non diplômé, soit autorisé à  
continuer l'exercice de sa profession. — Concl. — Renvoi  
à M. le Ministre de l'Intérieur, avec demande d'expli-  
cations.
11. 9484. Par pétition datée de Melden, le 21 février 1855,  
9524. Les membres du conseil communal de Melden deman-  
9564. dent que les artistes vétérinaires non diplômés puissent  
9583. continuer l'exercice de leur profession.  
9713. Même demande de fermiers et cultivateurs d'Oedelem,  
9761. Nederswalm-Hermelghem, Iseghem, Eerneghem, Merc-  
9797. kem, Bixchote, Noordschote, Thourout, Houthem,  
9807. Burst, Bachte-Marie-Leerne, Zèle, Courtrai, Deynse,  
9836. Waereghem, Leysele, Wercken, Ootegem, Zwyndrecht,  
9865. Bruges, Olsene, Melsele, Polinchove, Swevezeele, Vla-  
9873. mertinghe, Oosterzeele, Zillebeke, Assenede, Belleghem,  
9880. Zonnebeke, Sevenecken, Audeghem, Nieuwerkerke,  
9891. Knocke, Pitthem, Moorseele, Westcappelle, Wulverin-  
9903. ghem, Eerneghem, Nieuwmunster, Sweveghem, Hand-  
9915. zaeme, Zuyenkerke, Meulebeke, Staden, Haesdonck,  
9927. Coolkerke, Herdersem, Moen, Berchem, Melden, Sul-  
sique, Quaremont, Elseghem, Peteghem, Welden, Ne-  
dereenaeme, Dickelvenne, Desselghem, Coolscamp,  
Eenaeme, Meylegem, Gavere, des bourgmestres, éche-  
vins et conseillers communaux de Perck, Campenhout,  
Berg, Élewyf, Évere, Haren, Peuthy, Nederoverhum-  
beek, Eppenheim, Weerde, Sempst, Dieghem, Mels-  
broeck, Leke, et de cultivateurs dans les arrondisse-  
ments d'Ypres et Furnes-Dixmude. — Concl. — Renvoi  
à M. le Ministre de l'Intérieur, avec demande d'expli-  
cations.

12.

9783.

Par pétition datée d'Oostnieuwkerke, le 29 octobre 1855,

Plusieurs cultivateurs et marchands de bestiaux à Oostnieuwkerke demandent que les vétérinaires non diplômés soient admis à continuer l'exercice de leur profession, et que les actes de transmission de biens et de procuration puissent être admis à la transcription, sans avoir été passés par devant notaire. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur, avec demande d'explications.

